

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2019/01/24/2019040382/justel>

Dossier numéro : 2019-01-24/15

Titre

24 JANVIER 2019. - Arrêté du Gouvernement wallon relatif à l'octroi des aides aux zones soumises à des contraintes naturelles ou à des contraintes spécifiques

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 17-03-2021 inclus.

Source : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Publication : Moniteur belge du 01-03-2019 page : 21298

Entrée en vigueur : 01-03-2019

Table des matières

[CHAPITRE Ier.](#) - Définitions et champ d'application

Art. 1-2

[CHAPITRE II.](#) - Détermination des zones soumises à des contraintes naturelles ou à des contraintes spécifiques

Art. 3

[CHAPITRE III.](#) - Conditions d'admissibilité

Art. 4

[CHAPITRE IV.](#) - Procédure de demande d'aide et répartition de l'aide

Art. 5-6

[CHAPITRE V.](#) - Aide transitoire pour les agriculteurs poursuivant une activité agricole dans une zone anciennement reprise dans les zones à contraintes naturelles et non reprise dans la nouvelle délimitation des zones à contraintes naturelles et spécifiques

Art. 7-9

[CHAPITRE VI.](#) - Contrôle, pénalités et clause de contournement

Art. 10-11

[CHAPITRE VII.](#) - Dispositions transitoire et finale

Art. 12-14

Texte

[CHAPITRE Ier.](#) - Définitions et champ d'application

Article [1er](#). Pour l'application du présent arrêté, l'on entend par :